



EPREUVE : RALLYE de HANNUT

DATE : 6-7-8 mars 2026

ORGANISATEUR : Hesbaye Motor Club asbl

N° D'ENTREPRISE : 0420 948 029

VISA ASAF N° : 2026/029

ADRESSE SECRETARIAT – DIRECTION DE COURSE :

Marché Couvert – Rue des Combattants, 1 à 4280 HANNUT

REGLEMENT PARTICULIER

De manière générale et sauf exception reprise dans le présent règlement particulier, les derniers règlements en date de l'ASAF sont d'application, à savoir :

R.T.G. = Règlement Technique Général

R.S.G. = Règlement Sportif Général.

R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes



I. TIMING GENERAL

19/01/2026		Début des engagements via la plate-forme "engagement" de l'ASAF, uniquement. (Voir Art. 3.3.9 du RSG)
27/02/2026	12h00	Clôture des inscriptions à droits simples
		Clôture des inscriptions à la journée VIP
		Clôture des inscriptions au Shake Down (SD)
03/03/2026	12h00	Clôture des inscriptions à droits majorés de 20%
	20h00	Attribution des numéros
	21h00	Affichage de la liste des engagés, des heures de passage au DRIVE-IN et au VT (www.hesbayemotorclub.be) + page Facebook.
06/03/2026	08h00	Ouverture des VA et VT pour la journée VIP Lieu communiqué le 28/02/2026 aux participants
	09h00	Départ de la première voiture pour la journée VIP
	11h30	Clôture des VA et VT de la journée VIP
	11h45	Affichage et officialisation de la liste des Pilotes et voitures participant à la Journée VIP
		Affichage et officialisation de la liste des "passagers" participant à la Journée VIP.
	12h00	Fin de la journée VIP
		Ouverture des VA et VT pour le Shake Down (S.D.) - Voir Art. 16 du RPR Lieu communiqué le 28/02/2026 aux participants
	12h30	Début du S.D.
	16h00	Clôture des VA et VT du S.D.
	16h15	Affichage et officialisation de la liste des participants au Shake Down
	18h00	Fin du S.D.
07/03/2026	08h30	Ouverture du secrétariat de l'épreuve tutélaire DRIVE-IN : Distribution du road-book et DOCUMENTS Les instructions pour le retrait des documents (road-book concurrents et assistance, numéros, etc.) ainsi que celui du numéro qui a été attribué, feront l'objet d'une parution sur le site ou le FB de l'organisateur ou seront envoyées par mail à chaque équipage au plus tard le mercredi 04/03/2026 au soir. Le parc d'assistance se situe à un seul et même endroit.
	09h00	Début des reconnaissances
	10h00	Ouverture des VT. Ordre inverse des numéros. L'heure sera précisée par mail après l'attribution des numéros. Cette heure de présentation figurera également sur le site internet (www.hesbayemotorclub.be), au plus tard le mercredi 04/03/2026 au soir. Ordre de passage: HISTO-DEMO – 1, 2, 3, 4 - PH
	10h25	Clôture de la distribution du Roadbook
	18h30	Clôture des VT
	19h00	Fermeture du secrétariat
	20h00	Fin absolue des reconnaissances
	06h30	Réouverture du secrétariat et VT complémentaires
	06h50	Fermeture des VT complémentaires
	07h00	Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés et parution sur le site internet (www.hesbayemotorclub.be)+ page Facebook
	07h15	Ouverture du parc de départ pour la première voiture (201)
	07h30	Officialisation de la liste des voitures et équipages qualifiés à prendre le départ.



CHASSIS LEMMENS
HANNUT – 019/51.40.14

BORTOLIN

Rallye de Hannut 2026

PAGE
B

HORAIRE-PARCOURS SR-PH / DIV 4-3-2-1/ DEMO

CH	LOCALISATION	EC	Liaison	Total	Total	Moyenne	Temps	Heure	Heure				
		Dist.	Dist.	Sect.	Dist.	Prévu	N° 201	999					
				Nbre Voitures								170	03:00
CH 0	Parc fermé - Hannut OUT					-	07:30	10:30					
CH 0A	Assistance Pneus OUT	0,87	0,87	0,87		00:13	07:43	10:43					
CH 1	Walshoutem	4,28	4,28	5,15	28,53	00:09	07:52	10:52					
EC 1	Cras-Avernas	14,73			19,01	00:03	07:55	10:55					
CH 2	Moxhe	7,71	22,44	26,72	48,09	00:28	08:23	11:23					
EC 2	Ciplet	14,63			41,35	00:03	08:26	11:26					
CH 2A	Regroup 1 IN	8,26	22,89	49,61	49,05	00:28	08:54	11:54					
CH 2B	Hannut - Regroup 1 OUT			Regroup 1		00:24	09:18	12:18					
				Assistance								00:20	
CH 2C	Assistance OUT					-	09:38	12:38					
CH 3	Orp-Jauche	10,61	10,61	60,22	42,44	00:15	09:53	12:53					
EC 3	Orp	13,20			73,42	00:03	09:56	12:56					
CH 4	Orp	5,09	18,29	78,51	47,71	00:23	10:19	13:19					
EC 4	Wansin	7,13			85,64	00:03	10:22	13:22					
CH 4A	Assistance IN	3,82	10,95	89,46	43,80	00:15	10:37	13:37					
				Assistance								00:25	
CH 4B	Assistance OUT / Regroup 2 IN						11:02	14:02					
				Regroup 2								00:24	
				Nbre Voitures								150	
												02:40	
CH 4C	Parc fermé - Hannut OUT					-	11:26	14:06					
CH 4D	Assistance Pneus OUT	0,87	0,87	90,33		00:13	11:39	14:19					
CH 5	Walshoutem	4,28	4,28	94,61	28,53	00:09	11:48	14:28					
EC 5	Cras-Avernas	14,73			109,34	00:03	11:51	14:31					
CH 6	Moxhe	7,71	22,44	117,05	48,09	00:28	12:19	14:59					
EC 6	Ciplet	14,63			131,68	00:03	12:22	15:02					
CH 6A	Regroup 1 IN	8,26	22,89	139,94	49,05	00:28	12:50	15:30					
CH 6B	Hannut - Regroup 1 OUT			Regroup 1		00:24	13:14	15:54					
				Assistance								00:20	
CH 6C	Assistance OUT											13:34	16:14
CH 7	Orp-Jauche	10,61	10,61	150,55	42,44	00:15	13:49	16:29					
EC 7	Orp	13,20			163,75	00:03	13:52	16:32					
CH 8	Orp	5,09	18,29	168,84	47,71	00:23	14:15	16:55					
EC 8	Wansin	7,13			175,97	00:03	14:18	16:58					
CH 8A	Assistance IN	3,82	10,95	179,79	43,80	00:15	14:33	17:13					
				Assistance								00:25	
CH 8B	Assistance OUT / Regroup 2 IN						14:58	17:38					
				Regroup 2								00:24	
				Nbre Voitures								130	
												02:20	
CH 8C	Parc fermé - Hannut OUT					-	15:22	17:42					
CH 8D	Assistance Pneus OUT	0,87	0,87	180,66		00:13	15:35	17:55					
CH 9	Walshoutem	4,28	4,28	184,94	28,53	00:09	15:44	18:04					
EC 9	Cras-Avernas	14,73			199,67	00:03	15:47	18:07					
CH 10	Moxhe	7,71	22,44	207,38	48,09	00:28	16:15	18:35					
EC 10	Ciplet	14,63			222,01	00:03	16:18	18:38					
CH 10A	Regroup 1 IN	8,26	22,89	230,27	49,05	00:28	16:46	19:06					
CH 10B	Hannut - Regroup 1 OUT			Regroup 1		00:24	17:10	19:30					
				Assistance								00:20	
CH 10C	Assistance OUT						17:30	19:50					
CH 11	Orp-Jauche	10,61	10,61	240,88	42,44	00:15	17:45	20:05					
EC 11	Orp	13,20			254,08	00:03	17:48	20:08					
CH 12	Orp	5,09	18,29	259,17	47,71	00:23	18:11	20:31					
EC 12	Wansin	7,13			266,30	00:03	18:14	20:34					
CH 12A	Assistance IN	3,82	10,95	270,12	43,80	00:15	18:29	20:49					
				Assistance								00:10	
CH 12B	Assistance OUT / PODIUM FINAL						18:39	20:59					
				EC									
				KM TOTAL	149,07	121,05		270,12					

MàJ le 22/11/25



Timing			
PH Histo			
+ 14'			
DIV 4-3-2-1			
+5'			
DEMO			



II ORGANISATION

Art. 1. Organisation

L'ASBL Hesbaye Motor Club organise, les 6,7 et 8 mars 2026, le Rallye de HANNUT, 57^{ème} édition; Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Comité organisateur

- Directeur de course	RAVET Jacques	Lic ASAF n°401
- Directeur de course adjoint principal	FRANKENNE Jennifer	Lic ASAF n°416
- Directeur de course adjoint	DE CONINCK Fabienne	Lic ASAF n°689
	GENGOUX Baptiste	Lic ASAF n°548
	JAVAUX Olivier	Lic ASAF n°549
- Directeur de la sécurité	VIGNAUX Thierry	Lic ASAF n°554
- Directeur de la sécurité adjoint principal	PARIS Pierre-Edouard	Lic ASAF n°551
- Directeur de la sécurité adjoint	DORMAL Jean-Claude	Lic ASAF n°415
	JAMOUL Olivier	Lic ASAF n°631
	JAMOUL Daniel	Lic ASAF n°630
	JANSSENS Kévin	Lic ASAF n°542
- Secrétaire du meeting	ROWIE Nathalie	Lic ASAF n°90160
- Secrétaire adjoint	VAN DEN BERGH Marie	Lic ASAF n°90113

Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

- Collège des Commissaires Sportifs

Président	JENET Michel	Lic ASAF n°112
Membres	RESTIAUX Fabienne	Lic ASAF n°731

- Collège des Commissaires Techniques

Président	GILBERT Georges	Lic ASAF n°973
Membres	CATOUL Marie-Luce	Lic ASAF n°964
	FALQUE Eddy	Lic ASAF n°430
	FRANKENNE Jacques	Lic ASAF n°435
	GERLACHE Eric	Lic ASAF n°434
	GRAVEN Henri	Lic ASAF n°433
	NEZER Patrick	Lic ASAF n°439
Secrétaire	LIEMANS Katia	Lic ASAF n°902
	RENARD Mathilde	Lic ASAF n°445
	LEJEUNE Guy	Lic ASAF n°728

Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur

- Relation concurrents	ANNEMANS Yvo	Lic ASAF n° 541
	JADOT Jerome	Lic ASAF n° 418

- Responsables des EC

Responsable S.D. & VIP	BORLEZ Robert	Lic ASAF n° 534
Responsable ES 1 – 5 – 9	BORLEZ Robert	Lic ASAF n° 534
Responsable ES 2 – 6 - 10	PATERNOTE Ives	Lic VAS n° 1346
Responsable ES 3 – 7 – 11	DELAUNOIS Alain	Lic ASAF n° 465
Responsable ES 4 – 8 – 12	MODAVE Louis	Lic ASAF n° 653

- Chefs de sécurité des EC

Chef de Sécurité S.D. – VIP	MAERVOET Nathalie	Lic CAS n° 21171
Chef de Sécurité ES 1 – 5 – 9	MAERVOET Nathalie	Lic CAS n° 21171
Chef de Sécurité ES 2 – 6 – 10	COENEN Piet	Lic VAS n° 1576
Chef de Sécurité ES 3 – 7 – 11	DACQUIN Sandrine	Lic CAS n° 20723
Chef de Sécurité ES 4 – 8 – 12	MODAVE Christophe	Lic CAS n° 20053

- Responsable des Parcs

JAVAUX Olivier	Lic ASAF n° 549
----------------	-----------------

- Secours médicaux

Equipe médicale : CRS Médecins	Resp : DEJAIFVE Stéphane
Ambulances : Ambuce	Nombre : 6 (1 par EC + 1 au PC + 1 au VIP S.D.)

Identité et attributions des juges de faits :

Officiels désignés dans l'article ci-dessus + THIRION Maxime, KRESERVE Dimitri, JACQUEMART Steven, DELBBRUYERE Léa, HENAUT Jules, LESAGE Jean, LIBOUL Pierre, SCHVARCZ André, TARGNION Yves, GAYE Eugene, VINCENT Yvette, SCHVARCZ Edwige, DELSEMME Nicolas, MOERNAUT Patrice, LERUTH André, PONTHIERE Roger.

III MODALITES GENERALES

Art. 2. Eligibilité

Type d'épreuve	Rallye type B	RPR 26
Championnat FWB	OUI	RPR 24 et 25
Championnats CSAP	Toutes CSAP	RPR 24 et 25
Top Master Challenge	OUI	RPR 25.1.3.1
Challenge Bruno Thiry	OUI	RPR 25.2.1
Epreuve OPEN	OUI	RSG 2.1.2

Art. 3. Admission des véhicules – Nombre d'engagés – Licence TP-L

DIVISIONS	Acceptée Pour l'épreuve ?	Art RPR de référence	Nombre d'engagés maximum Voir Art. 9.2 du RSG et Art. 5, du RPR	TP-L Accepté ?
Division 1.2.3 et 4	OUI	26.11.1 à 26.11.4	160	NON
Ph Classic et PH S/R	OUI	26.11.5		NON
Histo - Démo	OUI	26.11.6	15	NON

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 175

Remarques importantes

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie lors de la clôture des inscriptions à droits simples n'est pas atteint, le **nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.**

Le formulaire de demande de TP-L est disponible sur le site internet : www.asaf.be

L'épreuve étant inscrite au **calendrier OPEN (ENPEA)**, elle est ouverte aux **licenciés étrangers** porteurs d'une licence "Nationale" ou "Internationale", **à la condition** qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement (Voir Art. 2.1.2, du RSG).

N.B. : Une **autorisation permanente** de l'ASN, figurant sur la licence est acceptable également.

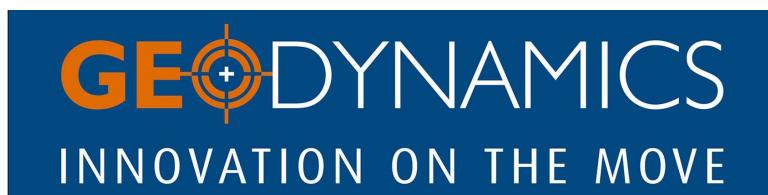
Ces participants étrangers seront, alors admis au départ sous le couvert de leur seule licence **étrangère**.

Ni l'organisateur, ni la Fédération ASAFA ne pourront être rendus (même moralement) responsables du refus d'un candidat-participant qui n'entrerait pas dans les conditions d'admission pour obtenir une licence ou parce qu'il n'aurait pas reçu de son ASN, l'autorisation de participer à cette épreuve, pourtant reprise au calendrier ENPEA belge.

Annexes facultatives (SD et/ou "Journée VIP")

Le nombre de participants est limité à 60, en ce qui concerne le Shake Down

Le nombre de participants est limité à 40, en ce qui concerne la "Journée VIP"



Art. 4. Description du parcours

4.1 Constitution du parcours :

Nombre d'étapes	1
Nombre de boucles	3
Nombre d'épreuves de classement	4

Etape 1

EC	Longueur	Ligne / Show	% Asphalte	% Non revêtu
EC 1	14,73 Km	Ligne	100%	0%
EC 2	14,63 Km	Ligne	100%	0%
EC 3	13,20 Km	Ligne	94,93%	5,07%
EC 4	7,13 Km	Ligne	94,33%	5,67%

Total : 270,12 Km, dont 149,07 Km d'ES, comprenant 2,07% de chemins non revêtus en dur.

Les Divisions **PH** prendront le départ **avant** les concurrents des autres Divisions.

La Division **Histo-Démo** prendra le départ après les concurrents des autres Divisions.

4.2. "Super Rallye Intégral" (Voir Art.2.1.14. du RPR)

Le système de "Super Rallye Intégral" est d'application dans cette épreuve.

4.3. Shakedown (SD) (Voir Art. 2.1.5 et 16.1. du RPR) uniquement pour rallye de type B

Afin de permettre aux concurrents d'effectuer des tests dans un cadre sécurisé, un Shake Down sera organisé :

DATE	06/03/2026
Heures	12h30 à 18h00
Localisation	Terrain de Football Rue Chimpisse 7 à 4210 Burdinne
Kilométrage	6,900 km dont 0 km de non revêtu

Le "Shakedown" est strictement réservée aux PILOTES, COPILOTES et VOITURES officiellement et complètement inscrits à l'épreuve tutélaire. Ce point est de stricte application sous peine de mise hors course pour l'ensemble du meeting.

LA ZONE DE SECOURS HESBAYE impose que chaque stand d'assistance doit être muni d'un extincteur à poudre d'au moins une unité d'extinction (équivalent à 6 kg) en ordre de validité.

4.4. La journée VIP (Voir Art.2.1.5 et 16.2. du RPR) uniquement pour rallye de type B

Dans le même esprit, une "Journée VIP" réservée aux **pilotes** et **voitures** inscrits à l'épreuve tutélaire, sera organisée.

DATE	06/03/2026
Heures	08h00 à 12h00
Localisation	Terrain de Football Rue Chimpisse 7 à 4210 Burdinne
Kilométrage	6,900 km dont 0 km de non revêtu

La "Journée VIP" est strictement réservée aux PILOTES et VOITURES officiellement et complètement inscrits à l'épreuve tutélaire. Ce point est de stricte application sous peine de mise hors course pour l'ensemble du meeting.

LA ZONE DE SECOURS HESBAYE impose que chaque stand d'assistance doit être muni d'un extincteur à poudre d'au moins une unité d'extinction (équivalent à 6 kg) en ordre de validité.



COQUES POLYESTER ET AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Art. 5. Engagement

5.1. Procédure et paiement de l'engagement

La demande d'engagement doit être complétées sur la plate-forme "Engagements en ligne" de l'ASAF, via son site Internet www.asaf.be.

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les équipages (pilotes et co-pilotes) sont impérativement tenus, s'ils ne possèdent pas "d'espace personnel" dans la base de données ASAF, de téléverser, lors de leur inscription en ligne, une copie (au format JPEG), de leurs licences (VAS/Étrangère), en cours de validité (2026).

Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité

Les formalités, relatives aux manifestations annexes éventuelles (SD – Journée VIP) devront parvenir à l'organisateur de la même manière.

Le montant des frais d'engagement cumulés devra OBLIGATOIREMENT parvenir à l'organisateur par virement bancaire dans les mêmes délais que ceux de l'engagement en ligne, repris dans l'encadré ci-dessous.

Les frais d'inscription sont à verser au compte :

N° : BE49 3400 8584 8371 (BIC : BBRUBEBB) Intitulé : HESBAYE MOTOR CLUB - 4280 HANNUT
Communication : Hannut 2026 – Equipage X/Y

5.2 Montants des engagements :

Divisions	Jusqu'au 27/02/2026	Jusqu'au 03/03/2026
D1-D2-D3	505 €	606 €
D4	575 €	690 €
D PH'S (Classic/SR)	490 €	588 €
D Histo-Démo	345 €	414 €
Shake-Down		
Journée VIP	120 €	
Passagers "Journée VIP"		10 € (+25 € si TP-L)

Si le concurrent refuse la publicité de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de 25 % (y compris pour les divisions "Prov'historic's" et "Histo-Démo"), majoration calculée sur les prix déjà éventuellement majorés pour inscription tardive - Voir art. 5 du RPR et 5.2 ci-avant, du présent règlement).

La mention de ce refus devra figurer sur le bulletin d'engagement et le complément de droit de participation devra être ajouté au virement reprenant ledit droit

5.3. Remboursements : Voir R.S.G Article 9.4, 9.5 et 9.6

Art. 6. Vérifications administratives (V.A.)

DATE	07/03/2026
LOCALISATION	10, Rue des Artisans à 4280 Hannut
HEURES D'OUVERTURE DES V.A.	De 08h30 à 10h25
LOCALISATION REPRISE DES LICENCES	V.T. dans le Marché Couvert

Les Commissaires Sportifs procéderont à des contrôles aléatoires des documents (permis de conduire + certificats divers) qui pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve (reconnaissances comprises). L'équipage tiendra donc, en permanence, ces documents à disposition des officiels.

Art. 7. Vérifications techniques (voir Art. 3, du RPR)

N.B. : Une copie de tous les documents de bord de la voiture (Certificat d'immatriculation, Carte d'assurance et Contrôle technique) devra être déposée par les concurrents, lors de leur passage aux Vérifications Techniques de l'épreuve.

Rappel : Les VT sommaires auxquelles seront soumis les véhicules participant à l'éventuel Shake Down et/ou "Journée VIP" ne dispenseront pas les participants de se présenter aux VT préliminaires générales.

Les VT préliminaires générales, auxquelles seront soumises **TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions** :

LOCALISATION	Marché couvert rue des combattants, 1 à 4280 Hannut
DATE	07/03/2026
HEURES	De 10h00 à 18h30

Vérifications techniques complémentaires

Réserve aux seuls équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur

LOCALISATION	Marché couvert rue des combattants, 1 à 4280 Hannut
DATE	08/03/2026
HEURES	De 06h30 à 06h50

N.B. : Le paiement de toutes les opérations pourra se faire via l'appareil SUMUP de l'ASAF en fonction sur place ou en espèces (compte juste).

Les éventuelles VT finales :

LOCALISATION	GARAGE BERODE, Rue de Tirlemont 153 à 4280 HANNUT
--------------	---

Emplacement des VT OBLIGATOIRES après abandon ou sortie de route :

LOCALISATION	Arrière du Marché couvert rue des combattants, 1 à 4280 Hannut
--------------	--

Devoirs des Concurrents en cas d'accident ou de sortie de route même mineure. RSG 1.8.2

Si, lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle).

Art. 8. Reconnaissance – Ravitaillement – Assistance

A) Reconnaissance (voir Art 9 du RPR)

DATE	07/03/2026
HEURES	De 09h00 à 20h00

B) Ravitaillement (Voir Art. 2.1.4, du RPR)

FREQUENCE	7 fois par boucle
EMPLACEMENT	Esso dans le Parc d'assistance, rue de Landen. Sur liaison entre l'Assistance et l'EC1(station Lukoil – voir roadbook) Sur liaison entre l'EC1 et l'EC2 (stations Avia, Twins, Total – voir roadbook) Sur liaison entre l'EC2 et le Regroup 1 (Station Total – voir roadbook) Sur liaison entre l'Assistance et l'EC3 (station Q8 – voir roadbook) Sur liaison entre l'EC 4 et l'Assistance (station Total – voir roadbook)

C) Zones d'assistance (voir Art. 17.2 du RPR)

LOCALISATION	Rue de Landen, site du Marché couvert, parking de l'administration communale et du hall omnisport à 4280 Hannut
--------------	---

LA ZONE DE SECOURS HESBAYE impose que chaque stand d'assistance doit être muni d'un extincteur à poudre d'eau au moins une unité d'extinction (équivalent à 6 kg) en ordre de validité.

Art. 9. Parcs fermés

9.1. Parc Fermé de Départ (Voir Art. 15.1 du RPR)

LOCALISATION	MET Hannut derrière le Marché Couvert. Rue de l'Europe, 1 à 4280 HANNUT
--------------	---

9.2. Parc Fermé d'Arrivée (Voir Art. 15.2. du RPR)

LOCALISATION	MET Hannut derrière le Marché Couvert. Rue de l'Europe, 1 à 4280 HANNUT
--------------	---

Dès leur arrivée, en fin d'épreuve, les voitures seront stationnées dans un parc fermé, **sous peine d'exclusion**. Les équipages seront tenus de l'évacuer immédiatement. Les voitures y seront tenues, à la disposition des organisateurs et officiels en vue de subir un éventuel contrôle de conformité ou y être "plombées". Elles y resteront maintenues jusqu'au moment se situant 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent de la catégorie concernée*. L'heure précise de ce moment, qui est celui où les voitures pourront être extraites du PF, sera affichée par l'organisateur au tableau officiel. Le retrait prématuré de la voiture du PF sans autorisation de la direction de course aura pour conséquence, l'exclusion.

*(catégorie PH Classic et PH S/R, Catégorie Divisions 1-2-3 et Catégorie Division 4)

IV. DOTATION

Art. 10. Proclamation des résultats – Remise des trophées

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage (Voir art. 12 ci-après) de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook.
- La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront au maximum 30 minutes après l'officialisation du classement de la dernière catégorie rentrée au Parc Fermé.

LOCALISATION DE LA PROCLAMATION	Marché couvert rue des combattants, 1 à 4280 Hannut
---------------------------------	---

- Des prix et trophées seront distribués **successivement**, comme suit :

- Challenges Jean-Louis DUMONT au pilote vainqueur de chaque Division
- 3 premiers de chaque classe de la Division PH Classic (17-18 et 19) (pilotes et co-pilotes)
- Inter-écuries : (voir Art 11 du RSG) (calculé sur le classement de la Division PH Classic)
- Premier "Master" au classement général en PH Classic
- Première dame au classement général PH Classic
- 3 premiers de la Division PH Classic (pilotes et co-pilotes)
- 3 premiers de chaque classe de la Division PH S/R (21 – 22 et 23) (pilotes et co-pilotes)
- Inter-écuries : (voir Art 11 du RSG) (calculé sur le classement de la Division PH S/R)
- Premier "Master" au classement général en PH S/R
- Première dame au classement général PH S/R
- 3 premiers de la Division PH S/R (pilotes et co-pilotes)
- 3 premiers de chaque classe de la Div. 4 (pilote et co-pilote)
- Inter-écuries : (voir Art 11 du RSG) (calculé sur le classement de la Division 4)
- Premier "Master" au classement général en Division 4
- Première dame au classement général Div. 4
- 3 premiers de la Div. 4 (pilotes et co-pilotes)
- 3 premiers de chaque classe des Div. 1-2-3 (pilote et co-pilote)
- Inter-écuries : (voir Art 11 du RSG) (calculé sur le classement des Div.1-2-3, confondues)
- Premier "Master" au classement général en Div. 1-2-3 confondues
- Première dame au classement général Div. 1-2-3 confondues
- 5 premiers du classement des Div. 1-2-3 confondues (pilotes et co-pilotes)

DEPANN'ANS
04 257 48 67
0475 76 74 90


COUNE'KE
FOOD & DRINK FOR EVENT


Frambach Automobiles
Carrosserie & Mécanique toutes marques
Spécialiste SKODA - SEAT - VOLKSWAGEN - AUDI

Art. 11. Permanences

- Jusqu'au 07/03/2026 à 8h00 et après l'épreuve :

RAVET Jacques 0475/ 81 38 75
VIGNAUX Thierry 0497/ 39 53 79

ecuriehesbaye@gmail.com
vigntech@me.com

Adresse mail de l'épreuve : info@ecuriehesbaye.be

Page Facebook : <https://www.facebook.com/rallyehannut>

Site web: www.hesbayemotorclub.be

Local Hesbaye Motor Club - Rue Lambert Mottart, 21B3- 4280 HANNUT

Toute modification de l'engagement devra impérativement être communiquée par email (info@ecuriehesbaye.be) **AVANT le vendredi 6 mars 2026 à 12h00.**

A partir du 7 mars à 08h30 au n°1, rue des Combattants. Marché Couvert ou Académie de Musique

Direction de course :

- RAVET Jacques 0475/ 81 38 75 ecuriehesbaye@gmail.com

Direction Sécurité :

- JAMOUL Olivier 0470/ 42 28 24
- PARIS Pierre-Edouard 0471/89.67.31
- VIGNAUX Thierry 0497/ 39 53 79 vigntech@me.com

Secrétaire du meeting :

- ROWIE Nathalie 0499/33.18.90

Relation presse :

- VERSTRAETE Bernard 0475/ 65 64 13

Art. 12. Tableau d'affichage (RPR art. 21)

Affichage et publications "matériels" :

A l'intérieur du Marché Couvert à côté ancien « bar » – rue des Combattants, n° 1 à Hannut

Affichage et publications "virtuels" :

Sportity : RHANNUT



Art. 13. Divers

A) Roadbook d'assistance. Panonceaux "assistance" (Voir Art. 17, du RPR)

B) Programmes disponibles au Marché Couvert dès le 7 mars à 08h30 au prix de 5€.

C) Restauration, Hôtels. Voir liste sur www.hesbayemotorclub.be



Art. 14. Approbations et règlementation ASAFA

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions de l'ASAFA seront d'application.

Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des CS.

Le présent règlement a été approuvé par :

Nom : LIEMANS Prénom : Katia pour la CSAP Lic. N° 902 , en date du 11/01/2026

Nom : LEMINCE Prénom : Pascal pour le Secrétariat de l'ASAFA, Lic. N° 868 en date du 13/01/2026

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

Nom : LEJEUNE Prénom : Guy Inspecteur-Sécurité, Lic. N° 728 , en date du 27/11/2025

Votre inscription doit se faire en ligne uniquement.

Tous les documents annexes s'y rapportant seront automatiquement générés par l'application "engagement en ligne" et vous seront transmis par courriel dès que la procédure sera complètement et officiellement finalisée.

